

De : "Charles MICHEL"
Objet : **Réponses au questionnaire**
Date : 17 mars 2014 17:09:16 HNEC
À : "Edgar Fonck"
▶ 5 pièces jointes, 36,2 Ko

Monsieur le Directeur,

J'ai bien reçu vos questions concernant la position du Mouvement Réformateur sur la situation de la minorité francophone de Flandre.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-annexées nos réponses, point par point.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments dévoués

Charles MICHEL
Président

Mouvement Réformateur
MICHEL Charles

Avenue de la Toison d'Or, 84-86
1060 BRUXELLES

Président du MR



[APFF - Ques...ocx \(22,1 Ko\)](#)

- 1. Treize ans après avoir signé la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe, la Belgique ne l'a pas encore ratifiée, quelle est la position de votre parti sur cette question ?**

Le MR souhaite que la Belgique ratifie la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales conformément à la Résolution 1301 de l'Assemblée du Conseil de l'Europe qui reconnaît par ailleurs le statut de minorité aux Francophones de Flandre. Force est toutefois de constater que la Communauté flamande refuse depuis bientôt 13 ans de donner son accord à la ratification de cette convention. Le MR veut par conséquent faire ratifier cette convention par les Entités fédérées francophones (Communauté française, Région wallonne, Cocof) afin d'envoyer un signal clair à la Communauté internationale : la non ratification de cette convention, qui a été reprochée à la Belgique lors du dernier examen universel, n'est pas imputable à toutes les composantes du pays.

- 2. La Belgique n'a toujours pas précisé si elle acceptait ou si elle refusait les recommandations de l'ONU de ratifier la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Qu'en pensez-vous ?**

Comme indiqué ci-dessus, le MR souhaite que la Belgique accepte les recommandations de l'ONU et ratifie la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales. Le MR est également favorable à la signature et à la ratification par la Belgique de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

- 3. Le prochain examen périodique universel (EPU) de la Belgique aura lieu début 2016. Lorsqu'on sait que notre pays doit remettre son rapport à l'ONU pour la fin du mois d'octobre 2015 et qu'il lui faut au moins un an pour le préparer, cela signifie que les premières discussions débiteront au lendemain des élections de mai 2014.**

- a) Considérez-vous que la question des minorités nationales doit être abordée dans ce rapport ?**

La question des minorités nationales doit bien entendu figurer dans le rapport, ne serait-ce que pour répondre aux recommandations formulées lors de l'EPU de 2011.

- b) De quelle manière la société civile doit-elle être impliquée dans la rédaction du rapport de notre pays, pour que l'on puisse effectivement parler de transparence et de concertation étroite ?**

Le MR est favorable à ce qu'une large consultation de la société civile soit organisée préalablement à la rédaction du rapport. Pour être complète, cette consultation doit s'ouvrir à des organisations représentant divers courants d'opinion. En ce qui concerne le volet linguistique, ceci implique de donner la parole à l'APFF mais aussi aux organisations de promotion de la langue néerlandaise en Belgique.

- c) Dans le cadre de ce rapport, seriez-vous prêt à ce qu'un large débat soit ouvert sur la question des minorités et d'y inviter des représentants des associations francophones de Flandre, de la Périphérie et des Fourons ?**

Comme indiqué au point précédent, nous soutenons une large consultation qui s'ouvrirait aux représentants des Francophones de Flandre, de la Périphérie et des Fourons, mais aussi aux organisations représentant les néerlandophones.

4. Que pensez-vous du fait que le Parlement flamand ait refusé d'acter la désignation du nouveau représentant de l'Union des francophones (UF) à la Commission nationale du Pacte culturel ?

Nous regrettons cette décision d'autant plus qu'elle a été prise à l'initiative d'un parti non démocratique, le Vlaams Belang, soutenu par d'autres formations. De plus, cette décision a été adoptée au motif que l'UF « refuse d'admettre l'homogénéité territoriale de la Flandre, en défendant des bourgmestres et échevins qui violent très régulièrement la législation linguistique ». Le MR ne remet pas en cause le statut du néerlandais en tant que seule langue officielle de la Flandre mais nous considérons que vouloir atteindre une « homogénéité territoriale », c'est-à-dire une sorte de pureté linguistique, n'est pas compatible avec les idéaux de la démocratie ni avec la liberté de l'emploi des langues. En ce qui concerne les soi-disant atteintes répétées à la législation linguistique, le MR considère que c'est la Communauté flamande qui viole cette législation avec ses circulaires Peeters et Martens, et non les Bourgmestres de la périphérie.

5. La création d'un Institut national des Droits de l'Homme pourrait-elle, selon vous, faire avancer la question des minorités en Belgique ?

La résolution 48/134 du 20 décembre 1993 prise par l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de la mise en place d'un institut national des Droits de l'homme par pays. Cet institut devant notamment être indépendant des pouvoirs publics et respecter les « engagements de Paris ».

Lors du dernier examen périodique universel de la Belgique, l'ONU a rappelé à la Belgique ses engagements.

L'accord de gouvernement, auquel le MR a participé, prévoit spécifiquement la création de cet institut national ainsi que l'interfédéralisation du Centre pour l'égalité des Chances, l'interfédéralisation de l'Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes et l'instauration d'un Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires.

Au vu de la complexité institutionnelle de notre pays et du gouvernement en affaires courantes en 2010, ces modifications ont pris du retard. Lors de cette législature, l'interfédéralisation du centre pour l'égalité et l'interfédéralisation de l'institut Homme-Femme ainsi que la création d'un centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires ont été réalisées.

J'espère que le Gouvernement aura le temps de mettre en place l'Institut national des Droits de l'Homme encore au cours de cette législature. Aussi non, il sera mis en place lors de la prochaine législature. Nous sommes en sa faveur même si la structure finale doit encore être discutée.

6. Votre parti est-il favorable à l'instauration d'une circonscription fédérale en Belgique ?

Le MR est favorable depuis longtemps à l'instauration d'une circonscription fédérale. Si elle est conçue intelligemment, elle devrait permettre de bâtir des ponts entre les Communautés, de rapprocher les familles politiques et donc de contribuer à la stabilisation du pays.